



Ville de Pirae
TAHITI

POLYNÉSIE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 039 /2019 DU 07 JUIN 2019

Approuvant l'avenant n°13 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

Séance du 07.06.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de PIRAE

Secrétaire de séance : Madame Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire et Madame Yvannah TIXIER, 9^{ème} adjoint au maire

Convocation le	31/05/2019	Date d'affichage de la convocation	31/05/2019
Date d'affichage du C.R.	12/06/2019	Date d'affichage de la délibération	18 JUIN 2019
Transmission IDV	18 JUIN 2019	Rendu exécutoire après Publication	18 JUIN 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	28	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité.			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER Yvannah
3	TEMARII Abel		x	CHICOU Jean
4	MAO Marie-Madeleine		x	
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon		x	
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	TEHOIRI Rosana
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton		x	
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo		x	FOLIAKI Turere
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOFARaiarii		x	TEAO Krys
29	PARO Irvine		x	BAMBRIDGE Maiana
30	VERNAUDON Béatrice		x	
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	Thilda HAREHOE
33	HAREHOE Thilda	x		
Elus en exercice : 33		20	13	8

DELIBERATION N° 039 /2019 du 07 JUIN 2019

Approuvant l'avenant n°13 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU la délibération n°73/2014 du 4 septembre 2014 approuvant l'avenant n°1 de la convention d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°12/2015 du 12 février 2015 approuvant l'avenant n°2 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°43/2015 du 28 mai 2015 approuvant l'avenant n°3 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°59/2015 du 18 juin 2015 approuvant l'avenant n°4 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°122/2015 du 9 décembre 2015 approuvant l'avenant n°5 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°116/2016 du 13 septembre 2016 approuvant l'avenant n°6 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°116/2016 du 18 mai 2017 approuvant l'avenant n°7 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°62/2017 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°8 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°99/2017 du 31 octobre 2017 approuvant l'avenant n°9 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°21/2018 du 26 juin 2018 approuvant l'avenant n°10 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°54/2018 du 23 octobre 2018 approuvant l'avenant n°11 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°56/2018 du 17 décembre 2018 approuvant l'avenant n°12 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Le service public de l'eau de la commune de Pirae a été délégué par un contrat d'affermage le 1^{er} octobre 2013 à la Polynésienne des Eaux.

Des travaux d'investissement structurant ont été confiés au délégataire pour un montant total de 621,2 MF HT. Après avoir modifié plusieurs fois le fonds concessif, notamment par un dernier retrait de travaux devant être remplacé pour un montant de 214,4 MF HT, l'expression de nouveaux besoins nécessite de rajouter dans cette enveloppe les opérations suivantes :

La mise en sous-terrain de l'alimentation électrique haute tension du site de Fare Rau Ape pour un montant de 6,6 MF HT.

La réalisation de travaux de dévoiement de réseau d'eau public chez un particulier, parcelle L119, pour un montant de 2,4 MF HT.

Le projet d'avenant n°13 au contrat d'affermage précité organise ainsi la modification du fonds concessif du contrat d'affermage.

Après en avoir délibéré en sa séance du 07.06.2019 ;

ADOpte :

- Article 1^{er} :** Le projet d'avenant n°13 au contrat d'affermage du service public de l'eau est approuvé.
- Article 2 :** Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant n°13 du contrat d'affermage, annexé à la présente délibération.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.
- Article 4 :** Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire



Edouard FRITCH



Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le maire absent,
Le 2^{ème} Adjoint,



M. Abel TEMARII



Edouard FRITCH



Ville de Pirae



Délégation par affermage du service public de l'eau potable

Avenant n°13 au contrat d'affermage du 1^{er} octobre 2013

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après envoi à la Subdivision
Administrative

Le

Et notification

le

A M. Benoit BURGUIN.
(Signature)

le

Le Maire,

Edouard FRITCH

Entre :

La commune de Pirae, représentée par Monsieur Edouard FRITCH, son Maire, agissant en sa qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal par délibération n°10/2014 du 07 mai 2014 modifiée, désignée dans ce qui suit par « la Collectivité »,

D'une part,

Et :

La Polynésienne des Eaux, Société par action simplifiée au capital de 770 000 000 F. CFP, inscrite au registre du commerce sous le numéro RCS PAPEETE TPI 9221 B (245 563), ayant son siège social à Papeete, représentée par Monsieur Benoit BURGUIN, Directeur Général, ayant pouvoir à cet effet, et désignée ci-après par « le fermier »,

D'autre part,

Préambule :

Depuis le 1^{er} octobre 2013, le service public de l'eau potable de la commune de Pirae a été délégué à la Polynésienne des Eaux par contrat d'affermage.

En juin 2015, la commune ayant capté des financements publics pour la réalisation de travaux d'investissement, il avait été convenu (via l'avenant n°3) le retrait de deux opérations du fonds concessif pour un montant global de 214,4 MF HT, à savoir :

- L'opération n°8, intitulée Rénovation réseau AEP Tranche 1 pour un montant de 72,5 MF HT
- L'opération n°9, intitulée Travaux prioritaires mise en conformité réseau Zone 1 pour un montant de 141,9 MF HT.

Ces deux opérations devaient être remplacées par d'autres investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

Aujourd'hui, **deux (2) nouvelles opérations** ont été identifiées pour remplacer une partie des travaux retirés en juin 2015 :

Mise en sous terrain de l'alimentation électrique haute tension du site Fare Rau Ape

Le site de FARE RAU APE alimenté par des réseaux AERIENS électriques et téléphoniques comporte 3 réservoirs de stockage qui dessert près 700 abonnés et une station de pompage qui alimente le réservoir de VETEA desservant 400 abonnés.

Lors de mauvaises conditions météorologiques, ces réseaux aériens sont exposés aux chutes d'arbre pouvant provoquer une coupure d'alimentation d'environ 1 100 abonnés.

En prévention, la commune propose de passer ces réseaux en souterrain comme suit :

- Mise en souterrain d'environ 120 mètres de câble Haute tension (et donc réalisation d'environ 120 mètres linéaires de tranchée).
- La dépose de 3 poteaux.

Le délai d'exécution prévisionnel des travaux est d'environ environ 1 mois.

Le montant des travaux est estimé à 7 513 996 FCP TTC (6 649 554 FCP HT)

**Réalisation de travaux de dévoiement de réseau d'eau public chez un particulier
parcelle L119 – Chemin Bel Air TORU – FARE RAU APE**

La réalisation des travaux est dû à un affaissement de terrain signalé par le propriétaire. Après enquête il s'est avéré que l'affaissement est lié à la fuite d'une canalisation principale traversant sa propriété.

Cette conduite d'eau potable est alimentée par le réservoir de Fare Rau Ape et dessert 700 abonnés.

A ce jour, la configuration hydraulique du réseau FARE RAU APE ainsi que la situation foncière du secteur ne permet pas de dévier la canalisation d'emprise privée.

De ce fait, la commune propose une solution alternative comme suit :

- Poser une conduite neuve sur environ 40 mètres linéaires, parallèlement à la conduite existante.
- Ces travaux permettront d'éliminer le risque d'affaissement supplémentaire de la parcelle, et de maintenir la desserte de 700 abonnés.

Le délai d'exécution prévisionnel des travaux est d'environ environ 1 mois.

Le montant des travaux est estimé à 2 694 632 FCP TTC (2 384 630 FCP HT).

En conséquence, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Ajout de nouveaux travaux concessifs en remplacement des opérations n°8 (T1) et n°9 (Z1)

Les travaux ci-dessous pour un montant total de **10 208 628 FCP TTC** (9 034 184 FCP HT) (tel que précisé dans le détail estimatif de l'annexe 1 et les plans de l'annexe 2 du présent avenant) sont ajoutés au titre des travaux concessifs du contrat d'affermage du service public de l'eau potable de la collectivité en remplacement des travaux retirés en juin 2015 (cf. avenant n°3 du 1/6/2015) :

OUVRAGES	DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER	MONTANT	DATE LIMITE D'EXECUTION
Locaux techniques	Mise en sous terrain de l'alimentation électrique haute tension du site Fare Rau Ape	7 513 996 FCP TTC (6 649 554 FCP HT)	Fin d'année 2019
Canalisations	Dévoisement de réseau AEP quartier Fare Rau Ape – Bel Air TORU	2 694 632 FCP TTC (2 384 630 FCP HT)	Fin d'année 2019
TOTAL		10 208 628 FCP TTC (9 034 184 FCP HT)	

Article 2 : Financement

Les travaux cités à l'article 1^{er} sont financés au travers du fonds concessif, en remplacement des travaux retirés par avenant n°3 du 1^{er} juin 2015.

Article 3 : Clauses diverses

Toutes les clauses du contrat qui ne sont ni modifiées par le présent avenant, ni contraires aux stipulations de ce dernier restent en vigueur.

Fait à Pirae, en deux exemplaires, le.....

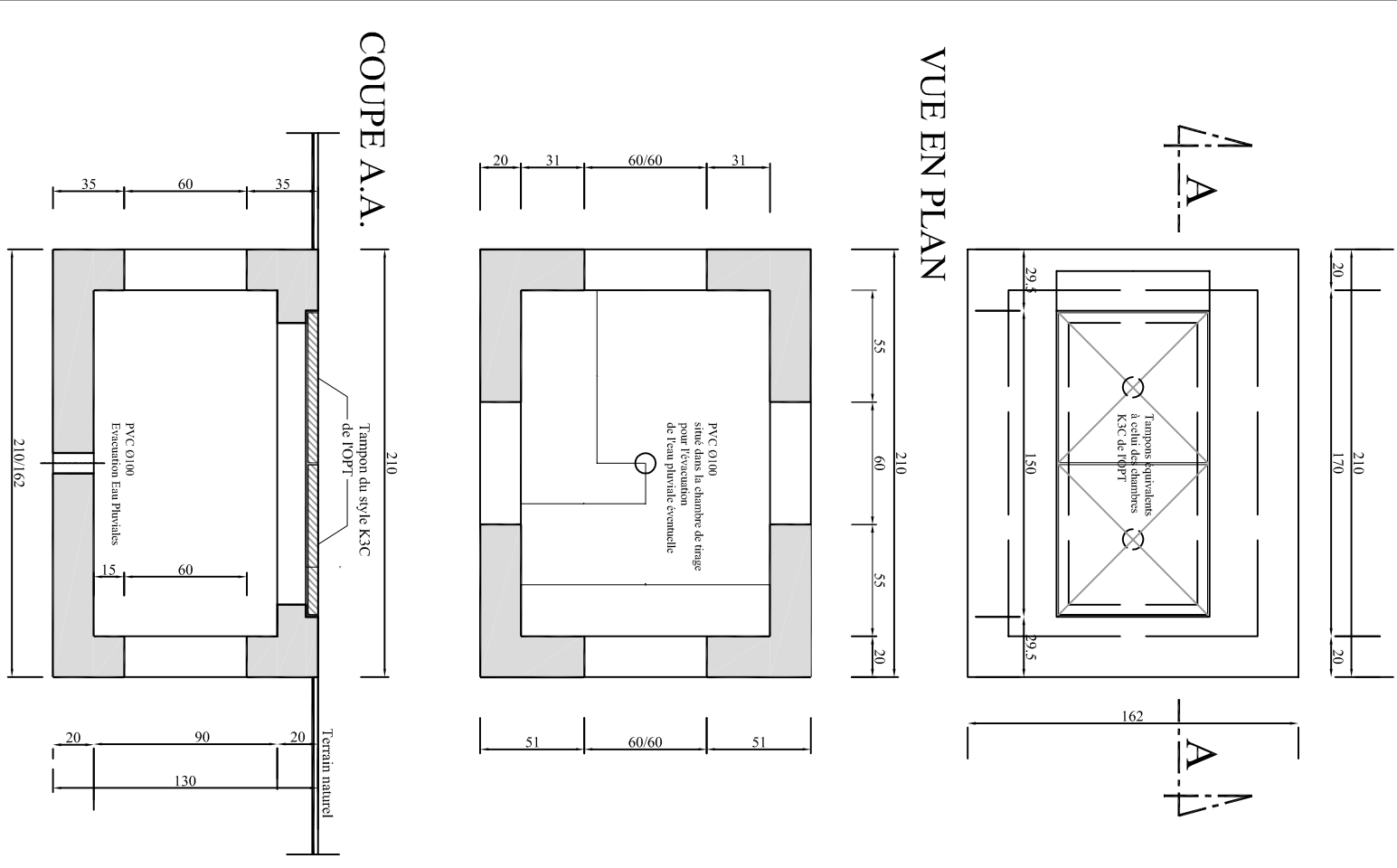
Pour la Collectivité

Pour le Fermier

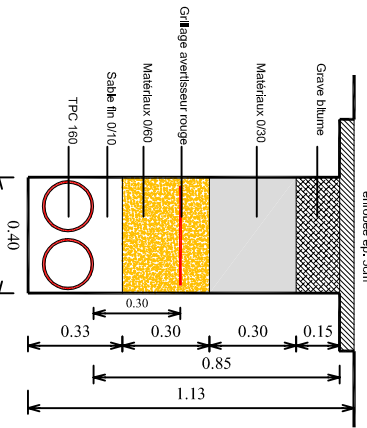
Le Maire
Edouard FRITCH

Le Directeur Général Délégué
Benoît BURGUIN

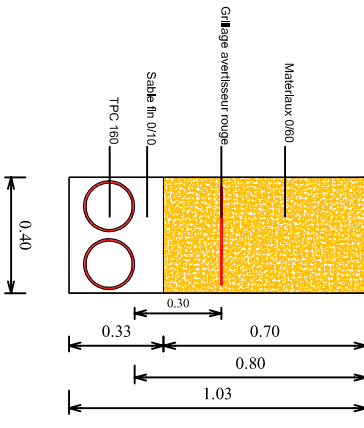
Chambre de tirage K2C



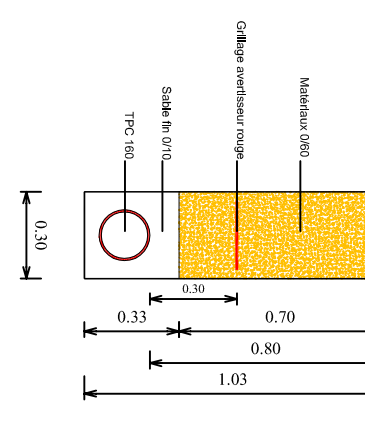
Coupe A/A
sous chassise en / B8 5cm
2 TPC 160



Coupe B/B
en terrain naturel ou accotement
2 TPC 160



Coupe C/C
en terrain naturel ou accotement
1 TPC 160



LEGENDE:

- Depose Poteau BT Bois.
- Depose Poteau HT métallique.
- Scèle double + GE IP2X à poser
- Scèle simple + GE IP2X à poser

- Cable HTA aérien en 3x16mm² Cu existant.
- Cable HTA aérien en 3x70+54.6mm²+EP existant.
- Cable HTA aérien en 3x16mm² Cu existant.
- Cable HTA souterrain en 3x70+54.6mm²+EP existant.
- Cable HTA souterrain en 3x150mm² à poser.
- Cable HTA souterrain en 3x95+50mm² à poser.
- Terre du neutre à poser

TABLÉAU DE POSE :

A charge Client:

Études et travaux préliminaires :

Travaux sur les supports :

Travaux sur le réseau en aérien :

Travaux sur le réseau en souterrain :

Travaux pour la pose de branchements :

Travaux sur les postes de transformation :

Les câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

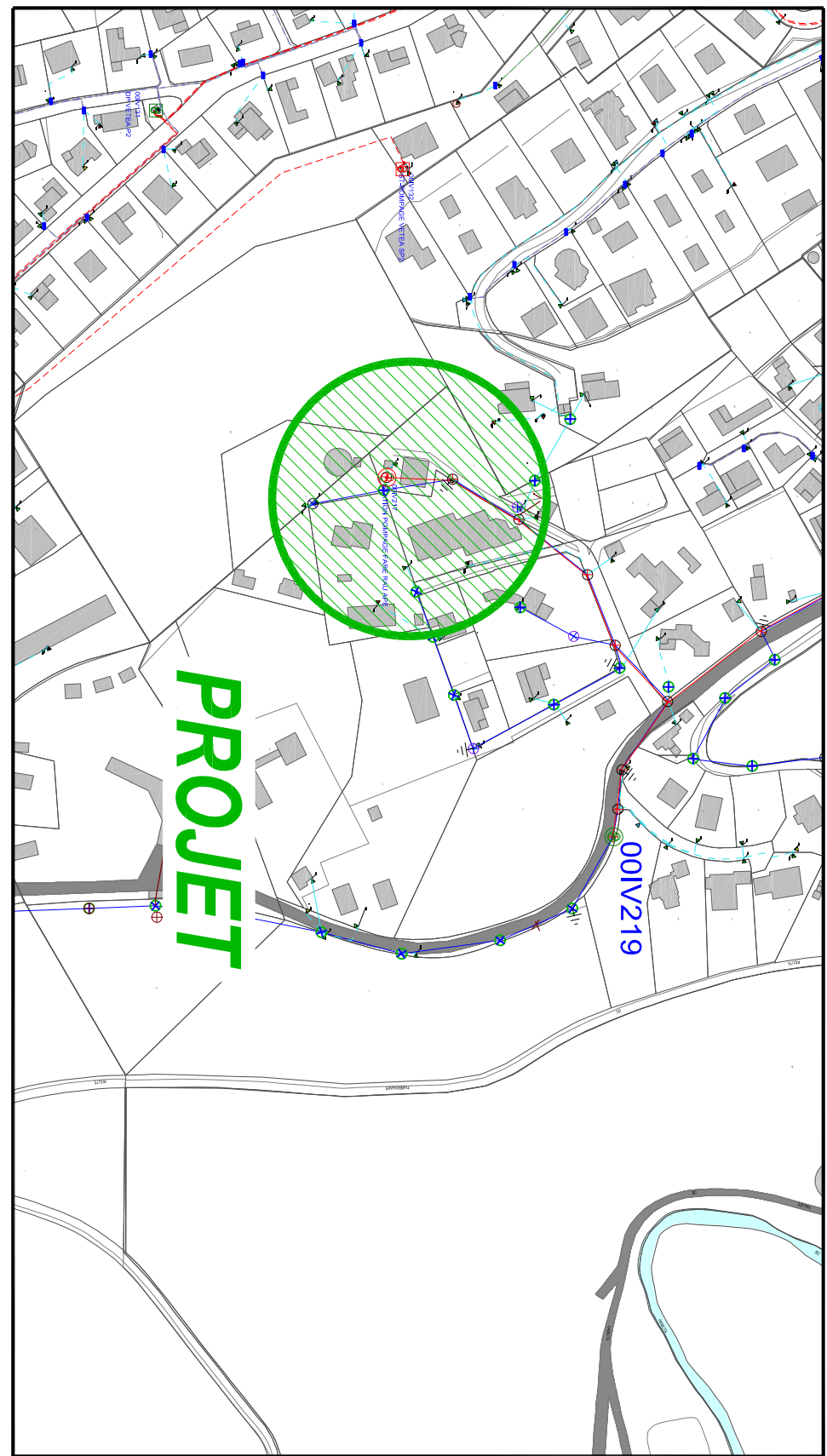
Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :

Le câbles :



PLAN PROJET

Enfouissement réseau HT/BT
Route FARE RAU APE à PIRAE

NOM DU CLIENT :	Polynésienne des Eaux	N° DOSSIER :	01 - 2018 - 01582
Téléphone :	40 50 58 70		
Boîte postale :	BP20795 - Papeete		
RT, TIKMON :	716SP01	N° PLAN :	01582 - 03
N°POSTE :	001V217		
TENSION :	14.4 KV		
OPÉRATEUR :	NAHOATA	VISA CHARGE D'AFFAIRE :	
ÉLÉMENT :	Edy MARTIN		
CHARGE D'AFFAIRE :	Damen ALPINI	VISA EXPLOITATION :	
G.R.A. :	3		

ELECTRICITE DE TAHITI ENGIE

IND	A	B	C	D
DATE	02 Mai 2019			
MODIFICATIONS				

B.P 8021 - 98703
Purari Faa
Tél : 40.86.77.77
Fax : 40.83.44.39



Réf. : EM/DA2019/0696

POLYNESIENNE DES EAUX

BP 20795
98713 PAPEETE-RP

Affaire suivie par :

Damien ALPINI, Tél : 87228809 - Fax : - Email : damien.alpini@edt.engie.com

Lona GROUZELLE, Tél : 40867762 - Fax : 40867824 - Email : lona.grouzelle@edt.engie.com

DA

Le Vendredi 3 Mai 2019

Dossier N° 01-2018-01582 Du 28/05/2018

OBJET : ENFOUISSEMENT DU RESEAU HAUTE TENSION ET BASSE TENSION DE LA
STATION DE POMPAGE FARE RAU APE A PIRAE.

Messieurs, Mesdames,

Pour faire suite à votre demande concernant l'affaire citée en objet, nous vous prions de trouver, ci-joint :

- Le Devis N° 01-2018-01582/01/04 d'un montant de 2.922.286 Francs TTC relatif à :
ENFOUISSEMENT DU RESEAU HAUTE ET BASSE TENSION
DE LA STATION DE POMPAGE FARE RAU APE A PIRAE.
- PLAN N°01582-01, LES CONVENTIONS D'AUTORISATIONS DE PASSAGE.
LES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES.

Lors de votre commande, nous vous serions obligés de nous retourner un exemplaire de ce(s) devis dûment signé(s) et accompagné(s) du règlement de 1.168.915 Francs.

Restant à votre disposition pour tout renseignement utile, nous vous prions d'agréer, Messieurs, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mme Lona GROUZELLE
Chef du Service Travaux Réseaux

COPIE : DT/STR-GRA3.

COPIE : DC/SSE.

Faa'a, Le Vendredi 3 Mai 2019

Concession : EDT-NORD
Chargé d'affaires : Damien ALPINI
Chargé d'étude : Eddy MARTIN

POLYNESIENNE DES EAUX

BP 20795
98713 PAPEETE-RP

DEVIS N° 01-2018-01582/01/04 (PVC)
ANNULE ET REMPLACE LE DEVIS N° 01-2018-01582/01/03

OBJET : AUTRES TRAVAUX ELECTRICITE

Adresse du Chantier : ROUTE FARE RAU APE PIRAE

Désignation des Prestations	Montant en XPF
Branchements ENFOUISSEMENT DU RESEAU HAUTE ET BASSE TENSION DE LA STATION DE POMPAGE FARE RAU APE A PIRAE.	2.586.094

Suivant détail ci-joint

TOTAL H.T.	2.586.094
TVA 13 % (à tire indicatif)	336.192
TOTAL T.T.C.	2.922.286

Arrêté le présent devis à la somme de :

deux millions cinq cent quatre vingt six mille quatre vingt quatorze Francs XPF HT.
à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Ce devis est établi selon les conditions générales et particulières jointes en annexe.

LE CLIENT :

Bon pour accord et acceptation des conditions générales et particulières incluses
au présent devis, le :
Votre signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

DEVIS N° 01-2018-01582/01/04 du Vendredi 3 Mai 2019
ANNULE ET REMPLACE LE DEVIS N° 01-2018-01582/01/03

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

VALIDITE :

Le présent devis hors taxes est ferme et non révisable pour une durée de TROIS (3) mois à compter de sa date d'émission.

Ce devis serait annulé de plein droit dans les cas suivants :

1. Modification des travaux prévus dans le présent devis, imposée par :
 - a. les autorités administratives.
 - b. le client qui devra expliciter sa demande par écrit.
2. Impossibilité d'obtention des conventions de passage auprès des tiers, pour l'établissement des ouvrages projetés.
3. Refus de délivrance par le service du contrôle, de l'autorisation de construire les ouvrages projetés.
4. Non paiement des droits de suite éventuels, des réseaux se situant en amont des ouvrages à réaliser dans le cadre du présent devis, suivant le contrat de Concession.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

Versement d'un acompte de 40% du montant T.T.C. à la commande.

Solde à la fin des travaux.

Une pénalité de 1% par mois est encourue pour tout retard de règlement.

Aucune mise sous tension ne pourra être envisagée avant paiement intégral du devis.

DELAJ DE REALISATION :

Les travaux seront exécutés dans un délai de 180 jours à dater de l'approbation du devis et de

la réception du paiement de l'acompte, si la longueur est inférieure à 500 mètres, et dans un délai de six (6) mois si la longueur est supérieure à 500 mètres, et sous réserve de l'obtention en temps voulu des autorisations administratives et des autorisations de passage.

CONDITIONS GENERALES :

Le présent devis est établi en fonction des conditions économiques en vigueur à ce jour, et des conditions normales d'exécution de travail.

Les travaux dans le roc ou dans des terrains humides ou peu consistants seront facturés en sus.

CONDITIONS PARTICULIERES

A VOTRE CHARGE:

- 1/ L'OBTENTION DES AUTORISATIONS DE PASSAGE.
- 2/ LA TRANCHEE (ouverture, fermeture et sablage).
- 3/ LA F&P DES FOURREAUX TPC DN 160.
- 4/ LA CONFECTION DES 2 CHAMBRES DE TIRAGE.

LE CLIENT :

Bon pour accord, le :

Votre signature :

DEVIS N° 01-2018-01582/01/04 du Vendredi 3 Mai 2019
ANNULE ET REMPLACE LE DEVIS N° 01-2018-01582/01/03

CHIFFRAGE DETAILLE au Prix de Vente Concession (PVC)

POLYNESIENNE DES EAUX

Code	Désignation	Quantité	Montant H.T.
Etudes et Travaux préliminaires			
1150	IMPLANTATION ET PIQUETAGE	206	11.124
	Total Etudes et Travaux préliminaires		11.124
Travaux sur les supports			
3210	DEPOSE SUPPORT BT Y COMPRIS RAS	1	20.636
3230	DEPOSE SUPPORT MIXTE HT/BT	1	26.532
3240	DEPOSE SUPPORT MIXTE YC CUT-OUT/RAS/RCAT	1	34.639
	Total Travaux sur les supports		81.807
Travaux sur le réseau en aérien			
4320	POSE CONNECTEUR CMCC SUR 4 CONDUCTEURS	2	28.006
4510	DEPOSE QUINCONCE/DERIVATION/NAPPE/ARRET	2	39.798
	Total Travaux sur le réseau en aérien		67.804
Travaux sur le réseau en souterrain			
BTS3C	MISE A LA TERRE DU NEUTRE POUR GRILLE	3	79.596
BTS3D	RACCORDEMENT GFC IP2X SOCLE SIMPLE	1	49.692
BTS3E	RACCORDEMENT GFC IP2X SOCLE DOUBLE	1	64.080
BTS5S	RACCORDEMENT GRILLE ETOILEMENT IP2X S	1	39.548
BT3	ENSEMBLE ANCRAGE SIMPLE R95-240/T70-150	1	29.260
BT31	REMONTEE AEROSOUTERRAINE BT R25-35	1	16.853
HT26	RAS HTA EN ARRET PARAFONDRES HORIZONTAUX	1	285.818
HT8S	DERIV. CUT-OUT RESEAU AERO-SOUT	1	360.686
	Total Travaux sur le réseau en souterrain		925.533
Travaux sur les postes de transformation			
6000	MISE EN OEUVRE REMONTEE H61.	1	34.331
6710	EXTREMITE EXTERIEURE E3EUP REF-24-5	1	58.956
	Total Travaux sur les postes de transformation		93.287
Les câbles			
BA425	CABLE BT ALU TORSADÉ DE BRANCHEMENT 4X25	8	4.376
BA70	CABLE BT ALU TORSADÉ 3X70+54,6+2X16	16	25.344

DEVIS N° 01-2018-01582/01/04 du Vendredi 3 Mai 2019
ANNULE ET REMPLACE LE DEVIS N° 01-2018-01582/01/03

CHIFFRAGE DETAILLE au Prix de Vente Concession (PVC)

POLYNESIENNE DES EAUX

Code	Désignation	Quantité	Montant H.T.
Les câbles			
BS95FOUR	CABLE BT SOUT 3x95+50 ALU SOUS FOURREAU	200	366.000
HS150FOUR	CABLE HT SOUT 3x150 ² ALU SOUS FOURREAU	180	565.740
7220	DEPOSE CABLE BT	148	30.488
7350	DEPOSE CABLE HT CU/ALU	444	91.464
Total Les câbles			1.083.412
Travaux pour la pose de branchement			
8110	REPRISE D'UN BRANCHEMENT AERIEN BT	2	20.636
Total Travaux pour la pose de branchement			20.636
Maîtrise d'oeuvre & mise en exploitation			
SA1	Etudes_suivi_et coordination travaux	1	302.491
Montant total des travaux H.T.			2.586.094 XPF
Montant à charge Client H.T.			2.586.094 XPF

ÎLE:

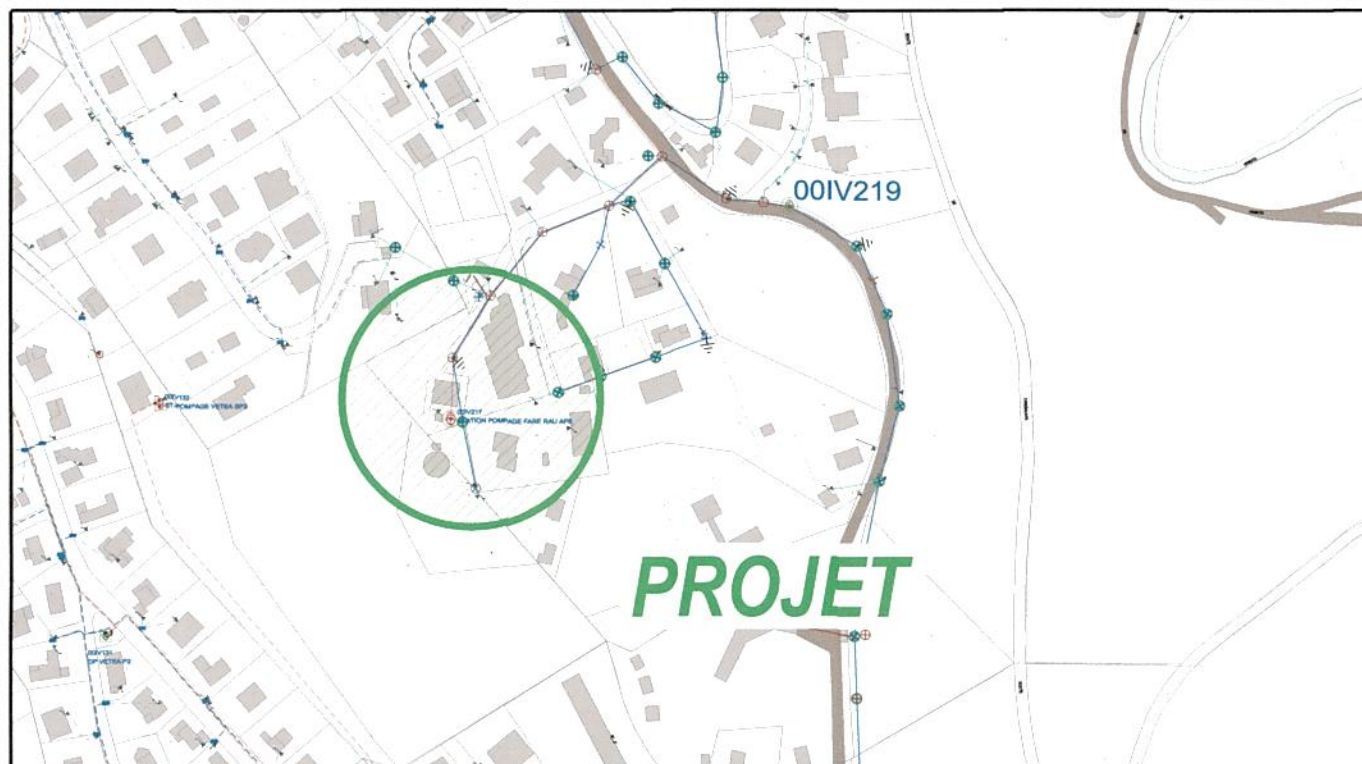
TAHITI

COMMUNES :

PIRAE

N° CONCESSION:

01



Enfouissement réseau HT/BT Route FARE RAU APE à PIRAE

PLAN PROJET

NOM DU CLIENT :	Polynésienne des Eaux		N° DOSSIER :	01 - 2018 - 01582	
Téléphone :	40.50.58.70				
Boîte postale :	BP20795 - Papeete				
RT. TEMOIN :	716SP01		N° PLAN :		
N°POSTE :	00IV217		01582 - 03		
TENSION (PRIM/SEC) :	14.4 kV		VISA CHARGE D'AFFAIRE :		
FEEDER :	NAHOATA				
DESSINE PAR :	Eddy MARTIN		VISA EXPLOITATION :		
CHARGE D'AFFAIRE :	Damien ALPINI				
GRA :	3				
ECHELLE :	SANS				
DATE :	02 Mai 2019				
IND.	DATE	MODIFICATIONS			
A					
B					
C					
D					



B.P 8021 - 98703
Puurai Faaa
Tél : 40.86.77.77
Fax : 40.83.44.39

ELECTRICITE DE TAHITI ENGIE



Devis n°2019-014 du 13/05/2019

Rèf Client : S00384

Référence :

Affaire suivie par : Jean-Michel MARCILLAC

Tel: +689 40 50 58 00

Nature des travaux : Terrassement pour enfouissement du réseau haute et basse tension

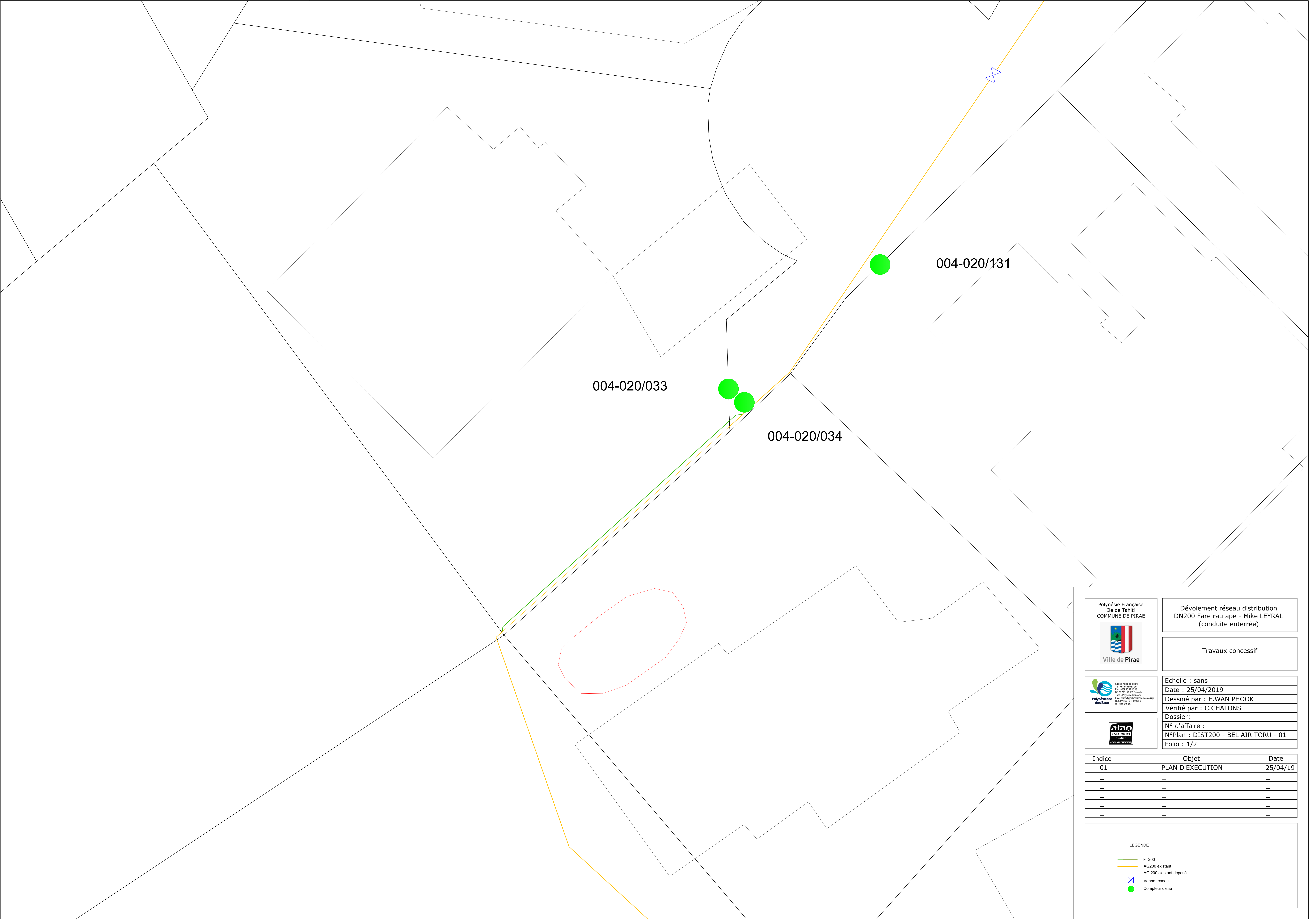
Adresse des travaux : Fare Rau Ape

COMMUNE DE PIRAE

BP 51 195 - 98716 PIRAE

N° POSTE	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	QTE	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES HT
PRESTATION HORS BPU				
	Passage sous obstacle	1	55 000	55 000
	Tranchée L30 en terrain naturel	70	3 800	266 000
	Tranchée L30 en accotement bitume 5cm	20	5 875	117 500
	Tranchée L40 en accotement bitume 5cm	15	6 410	96 150
	Passage sous SS Chaussée	110	16 931	1 862 410
	Fourniture et pose TPC EDT DN160	350	1 364	477 400
	Confection des regards opt	2	192 500	385 000
	Confection des regards edt	2	402 000	804 000
MONTANT HT				4 063 460
TVA 13%				528 250
MONTANT TTC				4 591 710

Arrêtée la présente proposition à la somme de :
Quatre millions cinq cent quatre-vingt-onze mille sept cent dix xpf



Polynésie Française
Ile de Tahiti
COMMUNE DE PIRAE



Ville de Pirae



Logo - Valeur de l'eau
1er - 1000 m3 de l'eau
2e - 1000 m3 de l'eau
3e - 1000 m3 de l'eau
4e - 1000 m3 de l'eau
5e - 1000 m3 de l'eau
6e - 1000 m3 de l'eau
7e - 1000 m3 de l'eau
8e - 1000 m3 de l'eau
9e - 1000 m3 de l'eau
10e - 1000 m3 de l'eau
11e - 1000 m3 de l'eau
12e - 1000 m3 de l'eau
13e - 1000 m3 de l'eau
14e - 1000 m3 de l'eau
15e - 1000 m3 de l'eau
16e - 1000 m3 de l'eau
17e - 1000 m3 de l'eau
18e - 1000 m3 de l'eau
19e - 1000 m3 de l'eau
20e - 1000 m3 de l'eau
21e - 1000 m3 de l'eau
22e - 1000 m3 de l'eau
23e - 1000 m3 de l'eau
24e - 1000 m3 de l'eau
25e - 1000 m3 de l'eau
26e - 1000 m3 de l'eau
27e - 1000 m3 de l'eau
28e - 1000 m3 de l'eau
29e - 1000 m3 de l'eau
30e - 1000 m3 de l'eau
31e - 1000 m3 de l'eau
32e - 1000 m3 de l'eau
33e - 1000 m3 de l'eau
34e - 1000 m3 de l'eau
35e - 1000 m3 de l'eau
36e - 1000 m3 de l'eau
37e - 1000 m3 de l'eau
38e - 1000 m3 de l'eau
39e - 1000 m3 de l'eau
40e - 1000 m3 de l'eau
41e - 1000 m3 de l'eau
42e - 1000 m3 de l'eau
43e - 1000 m3 de l'eau
44e - 1000 m3 de l'eau
45e - 1000 m3 de l'eau
46e - 1000 m3 de l'eau
47e - 1000 m3 de l'eau
48e - 1000 m3 de l'eau
49e - 1000 m3 de l'eau
50e - 1000 m3 de l'eau
51e - 1000 m3 de l'eau
52e - 1000 m3 de l'eau
53e - 1000 m3 de l'eau
54e - 1000 m3 de l'eau
55e - 1000 m3 de l'eau
56e - 1000 m3 de l'eau
57e - 1000 m3 de l'eau
58e - 1000 m3 de l'eau
59e - 1000 m3 de l'eau
60e - 1000 m3 de l'eau
61e - 1000 m3 de l'eau
62e - 1000 m3 de l'eau
63e - 1000 m3 de l'eau
64e - 1000 m3 de l'eau
65e - 1000 m3 de l'eau
66e - 1000 m3 de l'eau
67e - 1000 m3 de l'eau
68e - 1000 m3 de l'eau
69e - 1000 m3 de l'eau
70e - 1000 m3 de l'eau
71e - 1000 m3 de l'eau
72e - 1000 m3 de l'eau
73e - 1000 m3 de l'eau
74e - 1000 m3 de l'eau
75e - 1000 m3 de l'eau
76e - 1000 m3 de l'eau
77e - 1000 m3 de l'eau
78e - 1000 m3 de l'eau
79e - 1000 m3 de l'eau
80e - 1000 m3 de l'eau
81e - 1000 m3 de l'eau
82e - 1000 m3 de l'eau
83e - 1000 m3 de l'eau
84e - 1000 m3 de l'eau
85e - 1000 m3 de l'eau
86e - 1000 m3 de l'eau
87e - 1000 m3 de l'eau
88e - 1000 m3 de l'eau
89e - 1000 m3 de l'eau
90e - 1000 m3 de l'eau
91e - 1000 m3 de l'eau
92e - 1000 m3 de l'eau
93e - 1000 m3 de l'eau
94e - 1000 m3 de l'eau
95e - 1000 m3 de l'eau
96e - 1000 m3 de l'eau
97e - 1000 m3 de l'eau
98e - 1000 m3 de l'eau
99e - 1000 m3 de l'eau
100e - 1000 m3 de l'eau

Logo - Valeur de l'eau
1er - 1000 m3 de l'eau
2e - 1000 m3 de l'eau
3e - 1000 m3 de l'eau
4e - 1000 m3 de l'eau
5e - 1000 m3 de l'eau
6e - 1000 m3 de l'eau
7e - 1000 m3 de l'eau
8e - 1000 m3 de l'eau
9e - 1000 m3 de l'eau
10e - 1000 m3 de l'eau
11e - 1000 m3 de l'eau
12e - 1000 m3 de l'eau
13e - 1000 m3 de l'eau
14e - 1000 m3 de l'eau
15e - 1000 m3 de l'eau
16e - 1000 m3 de l'eau
17e - 1000 m3 de l'eau
18e - 1000 m3 de l'eau
19e - 1000 m3 de l'eau
20e - 1000 m3 de l'eau
21e - 1000 m3 de l'eau
22e - 1000 m3 de l'eau
23e - 1000 m3 de l'eau
24e - 1000 m3 de l'eau
25e - 1000 m3 de l'eau
26e - 1000 m3 de l'eau
27e - 1000 m3 de l'eau
28e - 1000 m3 de l'eau
29e - 1000 m3 de l'eau
30e - 1000 m3 de l'eau
31e - 1000 m3 de l'eau
32e - 1000 m3 de l'eau
33e - 1000 m3 de l'eau
34e - 1000 m3 de l'eau
35e - 1000 m3 de l'eau
36e - 1000 m3 de l'eau
37e - 1000 m3 de l'eau
38e - 1000 m3 de l'eau
39e - 1000 m3 de l'eau
40e - 1000 m3 de l'eau
41e - 1000 m3 de l'eau
42e - 1000 m3 de l'eau
43e - 1000 m3 de l'eau
44e - 1000 m3 de l'eau
45e - 1000 m3 de l'eau
46e - 1000 m3 de l'eau
47e - 1000 m3 de l'eau
48e - 1000 m3 de l'eau
49e - 1000 m3 de l'eau
50e - 1000 m3 de l'eau
51e - 1000 m3 de l'eau
52e - 1000 m3 de l'eau
53e - 1000 m3 de l'eau
54e - 1000 m3 de l'eau
55e - 1000 m3 de l'eau
56e - 1000 m3 de l'eau
57e - 1000 m3 de l'eau
58e - 1000 m3 de l'eau
59e - 1000 m3 de l'eau
60e - 1000 m3 de l'eau
61e - 1000 m3 de l'eau
62e - 1000 m3 de l'eau
63e - 1000 m3 de l'eau
64e - 1000 m3 de l'eau
65e - 1000 m3 de l'eau
66e - 1000 m3 de l'eau
67e - 1000 m3 de l'eau
68e - 1000 m3 de l'eau
69e - 1000 m3 de l'eau
70e - 1000 m3 de l'eau
71e - 1000 m3 de l'eau
72e - 1000 m3 de l'eau
73e - 1000 m3 de l'eau
74e - 1000 m3 de l'eau
75e - 1000 m3 de l'eau
76e - 1000 m3 de l'eau
77e - 1000 m3 de l'eau
78e - 1000 m3 de l'eau
79e - 1000 m3 de l'eau
80e - 1000 m3 de l'eau
81e - 1000 m3 de l'eau
82e - 1000 m3 de l'eau
83e - 1000 m3 de l'eau
84e - 1000 m3 de l'eau
85e - 1000 m3 de l'eau
86e - 1000 m3 de l'eau
87e - 1000 m3 de l'eau
88e - 1000 m3 de l'eau
89e - 1000 m3 de l'eau
90e - 1000 m3 de l'eau
91e - 1000 m3 de l'eau
92e - 1000 m3 de l'eau
93e - 1000 m3 de l'eau
94e - 1000 m3 de l'eau
95e - 1000 m3 de l'eau
96e - 1000 m3 de l'eau
97e - 1000 m3 de l'eau
98e - 1000 m3 de l'eau
99e - 1000 m3 de l'eau
100e - 1000 m3 de l'eau

afaq

ISO 9001

certifié

afaq

Dévoisement réseau distribution
DN200 Fare rau ape - Mike LEYRAL
(conduite enterrée)

Travaux concessif

Echelle : sans
Date : 25/04/2019
Dessiné par : E.WAN PHOOK
Vérifié par : C.CHALONS
Dossier:
N° d'affaire : -
N°Plan : DIST200 - BEL AIR TORU - 01
Folio : 1/2

Indice	Objet	Date
01	PLAN D'EXECUTION	25/04/19
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

LEGENDE

—

FT200

—

AG200 existant

—

AG 200 existant déposé

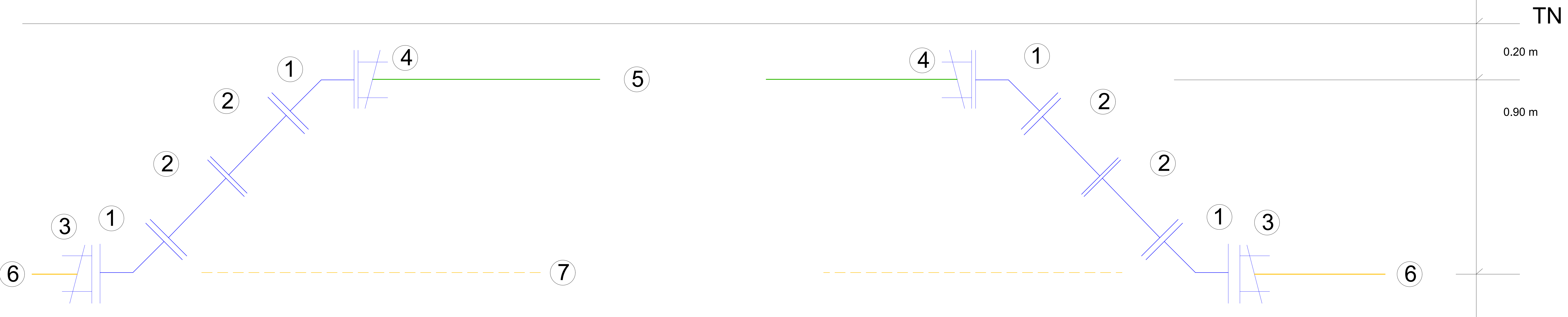


Vanne réseau



Compteur d'eau

Noeud hydraulique :



- 1-CB8.200 : Coude à bride 1/8 DN200
- 2-MB50.200 : Manchette 50 à bride DN200
- 3-AB200 : Adaptateur à bride large plage DN200
- 4-ABSR222 : Adaptateur à bride verrouillé DN200
- 5-FT200 : Canalisation en fonte DN200
- 6-AG200 : Canalisation en acier DN200 existant
- 7-AG200 : Canalisation en acier DN200 existant déposé

Linéaire : 30 m
Profondeur canalisation existante : environ 1.10 m
Profondeur nouvelle canalisation : 0.20 m
Nombre de branchement : 0
Nombre d'antenne : 0

Polynésie Française
Ile de Tahiti
COMMUNE DE PIRAE



Ville de Pirae



Logo of the Polynésie des Eaux



afaq ISO 9001

Dévoisement réseau distribution
DN200 Fare rau ape - Mike LEYRAL
(conduite enterrée)

Travaux concessif

Echelle : sans
Date : 25/04/2019
Dessiné par : E.WAN PHOOK
Vérifié par : C.CHALONS
Dossier:
N° d'affaire : -
N° Plan : DIST200 - BEL AIR TORU - 01
Folio : 1/2

Indice	Objet	Date
01	PLAN D'EXECUTION	25/04/19
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—



Devis n°2019-010 du 14/03/2019

Réf Client : S00384

Référence :

Affaire suivie par : Renaud SACAULT

Tel: +689 40 50 58 00

COMMUNE DE PIRAE

BP 51 195 - 98716 PIRAE

Nature des travaux : Fournitures et renouvellement de 30ml de fonte 200 avec raccordement

Adresse des travaux : Fare Rau Ape Sde Bel Air Toru

N° POSTE	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	QTE	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES HT
CHAPITRE I : SUIVI DE CHANTIER				
100	Suivi de chantier			
101	Gestion du chantier Ce prix rémunère au forfait les opérations préalables aux travaux Les éventuelles manipulations nécessaire sur le réseau La mise à jour des plans de réseaux Tout autres sujétions nécessaires Ce prix s'ajoute au montant global des travaux issus des items 200 à 399 (sauf 361 à 363) du présent bordereau En cas de travaux réalisés par des tiers selon les conditions définies par le règlement de service, le calcul du prix pour le contrôle des travaux, la réception des ouvrages, la connexion et la mise en service seront calculés sur la même base de prix que si les travaux avaient été réalisés au prix bordereau.			
101,1	Jusqu'au deux cent premiers mille Francs (15%) Le pourcentage : Quinze pourcent du montant des travaux	1	15%	30 000
101,2	Pour le montant de travaux au-delà des deux cent premier mille Francs (7%) Le pourcentage : Sept pourcent du montant de dépassement	1	7%	140 957
Sous-total 1				170 957
202	Plus value au poste 201			
202,1a	plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN inférieur ou égal à 100 mm sous une chaussée bitumée. Ce prix comprend : - La découpe du bitume Le mètre linéaire : SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE FRANCS XPF	2	795	1 590
202,1b	plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN inférieur ou égal à 100 mm sous une chaussée bitumée.			



	Ce prix comprend : - la fourniture et la pose d'un enrobé à chaud d'une épaisseur de 6cm. Le mètre carré HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ FRANCS XPF	4	8 825	35 300
207	Terrassement effectué à la main Ce prix rémunère au mètre cube un terrassement effectué à la main lorsque les conditions de terrassement par un engin mécanique est impossible. Y compris matériaux, son transport sur site et remblaiement. Le mètre cube : SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS FRANCS XPF	15	63 453	951 795
CHAPITRE III : CANALISATIONS				
300	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de conduites en PVC, PEHD ou fonte (pour canalisation, antennes ou branchement) agréé "eau potable", comprenant: - joint d'emboîtement - pâte lubrifiante - canalisation - nécessaire pour la réalisation des raccordements de jonction - la désinfection des canalisation avant mise en service - épreuve de conduite pour les antennes (suivant article 63 du fascicule 71)			
318	Canalisation fonte standard DN200 Le mètre linéaire : QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE TROIS FRANCS XPF	30	14 363	430 890
380	Départ canalisation DN 150 sur canalisation DN 250 Le forfait : TROIS CENT QUATRE-VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT FRANCS XPF		384 898	
381	Départ canalisation DN 200 sur canalisation DN 200 Le forfait : TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX-SEPT MILLE QUARANTE-NEUF FRANCS XPF	2	397 049	794 098
Sous-total 2				2 213 673
MONTANT HT (Sous-total 1 + 2)				2 384 630
TVA 13%				310 002
MONTANT TTC				2 694 632

Arrêtée la présente proposition à la somme de :
Deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-deux francs xpf

POLYNÉSIENNE DES EAUX
Siège : Vallée de Titiro
Tél: (689) 40 50 58 00 - fax (689) 40 42 15 48
B.P. 20795 - 98713 Papeete
Tahiti - Polynésie française
Email: contact@polynesienne-des-eaux.pf
RCS PAPEETE TP 92213 - N° Tahiti 245563

www.polynesienne-des-eaux.pf